

Renouvellement d'une licence d'hippodrome

Processus et documents requis pour 2017

Le 18 octobre 2016

Pour qu'une demande de renouvellement de licence pour l'exploitation d'un hippodrome soit considérée comme complète, les documents ci-dessous doivent être soumis, ou être au dossier de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), avant 17 h aux dates précisées.

Documents requis au plus tard le 17 octobre 2016

Demande de dates de courses – partie 1

Conformément aux nouveaux processus établis pour la CAJO et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), la demande doit être soumise à tous les organismes au cours d'une seule et même soumission.

La première partie de la demande de dates de courses doit comprendre :

- une version préliminaire du calendrier des dates de courses pour 2017;
- la justification opérationnelle du calendrier préliminaire.

Documents requis au plus tard le 31 octobre 2016

Demande de licence d'exploitation d'un hippodrome

Toute demande complète comprend ce qui suit :

- un formulaire de demande de licence d'exploitation d'un hippodrome rempli;
- les formulaires de renseignements personnels non remis;
- les formulaires de renseignements sur l'entreprise (pour les sociétés actionnaires) non remis;
- le bail (s'il n'est pas au dossier);
- les statuts constitutifs ou une lettre d'attestation de conformité (s'ils ne sont pas au dossier);
- l'organigramme des propriétaires (s'il n'est pas au dossier) (annexe A);
- la liste des dirigeants et des administrateurs (annexe B);
- le nom des personnes clés et des principaux employés* (annexe C).

Veillez soumettre les annexes A à C en tant que documents distincts.

**La définition d'une personne clé et d'un employé principal se trouve dans la [directive en matière de politique n°1 – 2010](#) (en anglais seulement).*

31 octobre 2016 (suite)

Droits de demande de licence

Les [droits de demande applicables](#) doivent accompagner la demande de licence.

Plan de protection contre les incendies et de sécurité-incendie pour les zones de l'avant-dernier droit

Le plan à jour doit être soumis s'il n'est pas au dossier de la CAJO.

Les auteurs de la demande sont prévenus que le plan de protection contre les incendies et de sécurité-incendie pour les zones d'avant-dernier droit ne sera pas considéré comme un document confidentiel et pourra être consulté sur demande par le public.

Plan de sécurité de l'hippodrome

Le plan à jour doit être soumis s'il n'est pas au dossier de la CAJO.

Plan d'entretien de l'hippodrome

Le plan à jour doit être soumis s'il n'est pas au dossier de la CAJO.

Les auteurs de la demande sont prévenus que le plan d'entretien de l'hippodrome ne sera pas considéré comme un document confidentiel et pourra être consulté sur demande par le public.

Règlements de piste qui doivent être approuvés par la CAJO pour l'année civile 2017

Une confirmation que l'hippodrome appliquera les règles sur les courses, une attestation que l'hippodrome appliquera les règlements de piste préalablement approuvés qui figurent au dossier et tous les règlements de piste à faire approuver doivent aussi être fournis. Les règlements de piste conformes à la directive en matière de politique n° 2-2012 et approuvés par la CAJO doivent être déposés auprès de celle-ci.

Arpentage de l'hippodrome

Une attestation à jour des mesures de l'hippodrome, par un ingénieur ou un arpenteur, est exigée. On entend par « à jour » au maximum deux ans après tout changement physique apporté à l'hippodrome ou au rail et aux poteaux et doit être au dossier de la CAJO.

Demande de dates de courses – partie 2

Conformément aux nouveaux processus établis pour la CAJO et l'OLG, la demande doit être soumise à tous les organismes au cours d'une seule et même soumission.

La deuxième partie de la demande de dates de courses doit comprendre :

- les plans d'activités pour 2017.

Documents requis d'ici le 18 novembre 2016

États financiers vérifiés et états financiers non vérifiés depuis le début de l'année 2016

Les états financiers vérifiés devraient concorder avec la date de clôture du dernier exercice. Les derniers états disponibles doivent figurer dans le dossier.

Rapport financier normalisé pour la CAJO

Veillez le remplir et le retourner par voie électronique le fichier Excel.

Plan d'amélioration des immobilisations

Le plan à jour doit être soumis s'il n'est pas au dossier de la CAJO.

Les documents soumis à la CAJO sont de nature confidentielle et privée, à moins d'indication contraire. Ils sont également assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31.

Les formulaires et d'autres renseignements sont accessibles sur le site Web de la CAJO portant sur les courses de chevaux à l'adresse : racing.agco.on.ca/fr/accueil

Format de soumission

Le format électronique est à privilégier pour la soumission de documents.

Tous les documents doivent être soumis à l'attention de :

Brent Stone
Directeur de la supervision des courses
brent.stone@agco.ca

Ils doivent aussi être envoyés en copie conforme aux personnes-ressources de la délivrance des licences ci-dessous :

Jessica Harvie
Coordonnatrice de la délivrance des licences
416 326-0863
jessica.harvie@agco.ca

Russell Fernandes
Chef de la supervision des courses
416 326-0865
russell.fernandes@agco.ca

Si vous avez des questions concernant le présent document, veuillez communiquer avec Jessica Harvie ou Russell Fernandes.